

Informations COVID-19

Généralités

La place de fête est bouclée. Du vendredi au dimanche, seules les personnes munies d'un certificat COVID valide sont admises dans l'espace de la fête. Ce certificat est délivré lorsqu'une personne est soit testée, vaccinée ou guérie. L'exigence du certificat s'applique à toutes les personnes âgées de 16 ans et plus. A part de l'exigence du certificat, il n'y a pas d'autres mesures de protection demandées dans l'espace de la fête.

En tant qu'organisateur nous sommes obligés de vérifier ce certificat COVID.

Contrôles

En dehors de l'espace de fête, il y a plusieurs zones indiquées en tant qu'espace de vérification COVID. Le certificat COVID en cours de validité ainsi qu'une pièce d'identité doivent être présentés auprès de ces espaces pour l'identification officielle. Le contrôle s'effectue en vérifiant le code QR sur le certificat ou directement dans l'application COVID Cert. Des contrôles imprévisibles peuvent être effectués à tout moment dans l'espace de la fête.

Pour y accéder, les personnes seront identifiées comme suit :

- Bracelet rouge → accès valable le vendredi
- Bracelet jaune → accès valable jusqu'à samedi
- Tampon sur l'avant-bras → accès valable jusqu'à dimanche

À l'avance, nous vous demandons votre compréhension s'il pourrait y avoir des retards le dimanche matin. Nous vous recommandons vivement d'effectuer le test COVID sur place le vendredi ou le samedi, afin que vous puissiez vous rendre dans l'espace de la fête le dimanche sans encombre avec le tampon sur l'avant-bras.

Centre de test

Nous mettons en place un centre de test à proximité immédiate de l'espace de la fête. Le centre de test est situé dans la buvette Pöschen du FC Schwarzenbourg (voir plan de situation).

Heures d'ouvertures :

Vendredi	27.08.2021 :	13.00 h – 22.00 h
Samedi	28.08.2021 :	06.00 h – 22.00 h
Dimanche	29.08.2021 :	05.00 h – 13.00 h

Les tests antigéniques rapides sont gratuits et valables 48 heures. Une personne testée négative reçoit un certificat Covid valide environ une demi-heure après le test. Un test le vendredi est suffisant pour un accès jusqu'au dimanche inclus.

Veuillez télécharger au préalable l'application de l'OFSP « Covid Cert » sur votre téléphone portable . Le certificat sera disponible immédiatement après le test négatif sur l'application. Des certificats papier seront également imprimés, mais cela va retarder le processus et n'est donc pas recommandé.

Veuillez apporter pour le test :

- si possible l'application de l'OFSP déjà installé sur le smartphone
- **Carte d'assurance-maladie**. Sans pièce d'identité le test est payant (CHF 50.-)
- Masque de protection. Dans le centre de test le port du masque est obligatoire
- **Une pièce d'identité** avec photo (carte d'identité, passeport ou permis de conduire)

Nous proposons des tests pour deux groupes de personnes différents : **les personnes internes** (bénévol.e.s, athlètes et accompagnateurs) **et les visiteurs**. Nous recommandons aux personnes internes - si possible - de passer le test la veille de la fête. Le CO n'assume aucune responsabilité pour des arrivées tardives dans les fonctions respectives (en particulier les athlètes et les officiels).

Un test pour les **visiteurs** est également recommandé pour les veilles du dimanche. Si vous voulez être testé le dimanche, vous devez vous attendre à des temps d'attente supplémentaires. Une inscription au préalable n'est pas nécessaire. Les personnes internes à la fête sont préférées aux visiteurs. Le centre de test effectue les tests selon ses besoins.

Questions et réponses :

Pas de smartphone : *Je n'ai pas de smartphone sur lequel est installé l'appli Covid. Que dois-je faire ?*

Bien sûr, l'appli Covid est la forme la plus rapide et la plus simple. Le certificat COVID fonctionne également sous forme papier. Des certificats papier seront également délivrés sur place.

Au moins une carte **d'assurance-maladie** et une **pièce d'identité officielle** doivent être en votre possession.

Port du masque : *Dans l'espace de la fête, le port du masque ou d'autres mesures sont en vigueur ?*

Non. Le grand avantage de l'exigence du certificat est qu'en plus de cela, aucune autre mesure telle que l'exigence de port du masque ne doit être prise dans l'espace de la fête. Bien sûr, il n'est pas interdit de porter un masque de toute façon.

Autotest : *Est-ce qu'un autotest antigénique gratuit d'une pharmacie suffit comme preuve ?*

Non, la preuve n'est possible qu'au moyen d'un certificat COVID officiel certifié. Des exceptions ou d'autres concepts ou mesures de protections distinctes pour les bénévol.e.s ou les athlètes n'ont pas été autorisés.

Test rapide : *Quel type de test rapide peut être fait sur place ?*

Le test antigénique rapide sur place dans le centre de test est effectué au moyen d'un écouvillon nasal et est pratiqué par des spécialistes dûment formés. Un test négatif est valable 48 heures.

Malheureusement, un test par prélèvement salivaire n'est pas possible, les résultats de ces tests ne peuvent être déterminés qu'après quelques heures.

Test rapide : *Le test rapide sur place est-il payant ?*

Non, le test rapide sur place est pris en charge par l'assurance-maladie. La condition préalable est la présentation **d'une carte de l'assurance-maladie** et **d'une pièce d'identité officielle**.

Validité du test rapide : *Je souhaite être testé le vendredi après-midi. Vais-je pouvoir accéder dimanche dans l'espace de la place de fête avec ce test ?*

Oui. Le test antigénique rapide, qui est effectué dans le centre de test sur place, est valable 48 heures. Cela signifie que l'entrée le dimanche est également possible avec cela.

Test rapide : *Je suis vacciné ou je suis guéri, mais je veux être prudent et faire un test rapide supplémentaire. Suis-je autorisé à faire ça ?*

C'est possible. Les personnes qui ont été vaccinées ou qui se sont rétablies peuvent également passer un test rapide gratuit. Valable aussi ici : seulement avec une **carte d'assurance-maladie** et une **pièce d'identité officielle**.

Test rapide : *Les personnes de moins de 16 ans peuvent-elles également être testées gratuitement ?*

Oui, c'est possible. Bien que les personnes de moins de 16 ans n'aient pas besoin d'un certificat COVID pour entrer dans l'espace de la fête, elles peuvent être testées sur une base volontaire. Le test est gratuit et nécessite également une **carte d'assurance-maladie** et une **pièce d'identité officielle**.

Test rapide : *Que se passe-t-il si mon test est positif ?*

Dans ce cas, aucun certificat COVID ne sera délivré. La personne testée positive est alors obligée de faire également un test PCR. Les étapes suivantes (par exemple l'isolement obligatoire) sont alors ordonnées par le centre cantonal de traçage.

Certificat Covid : *J'étais contaminé par le virus de COVID et je suis maintenant rétabli. Comment obtenir mon certificat COVID ?*

Vous pouvez recevoir un certificat COVID si la maladie COVID a été confirmée par un test PCR positif et ne remonte pas à plus de 180 jours. Vous pouvez demander le certificat COVID dans votre canton via un formulaire en ligne. Vous recevrez la confirmation sous forme papier par courrier postale.

Certificat Covid : *La totalité de ces tests, ainsi que le certificat COVID ne sont d'aucune utilité et ne sont que des chicanes et ne servent qu'à des fins lucratives !*

Cela peut être ressenti de cette façon. En tant qu'organisateur, nous n'avons aucune influence là-dessus. Nous avons décidé d'organiser une fête de lutte avec présence de spectateurs et sommes donc obligés de respecter les directives fédérales définies.